ADRESSE

AUX PROVINCES,

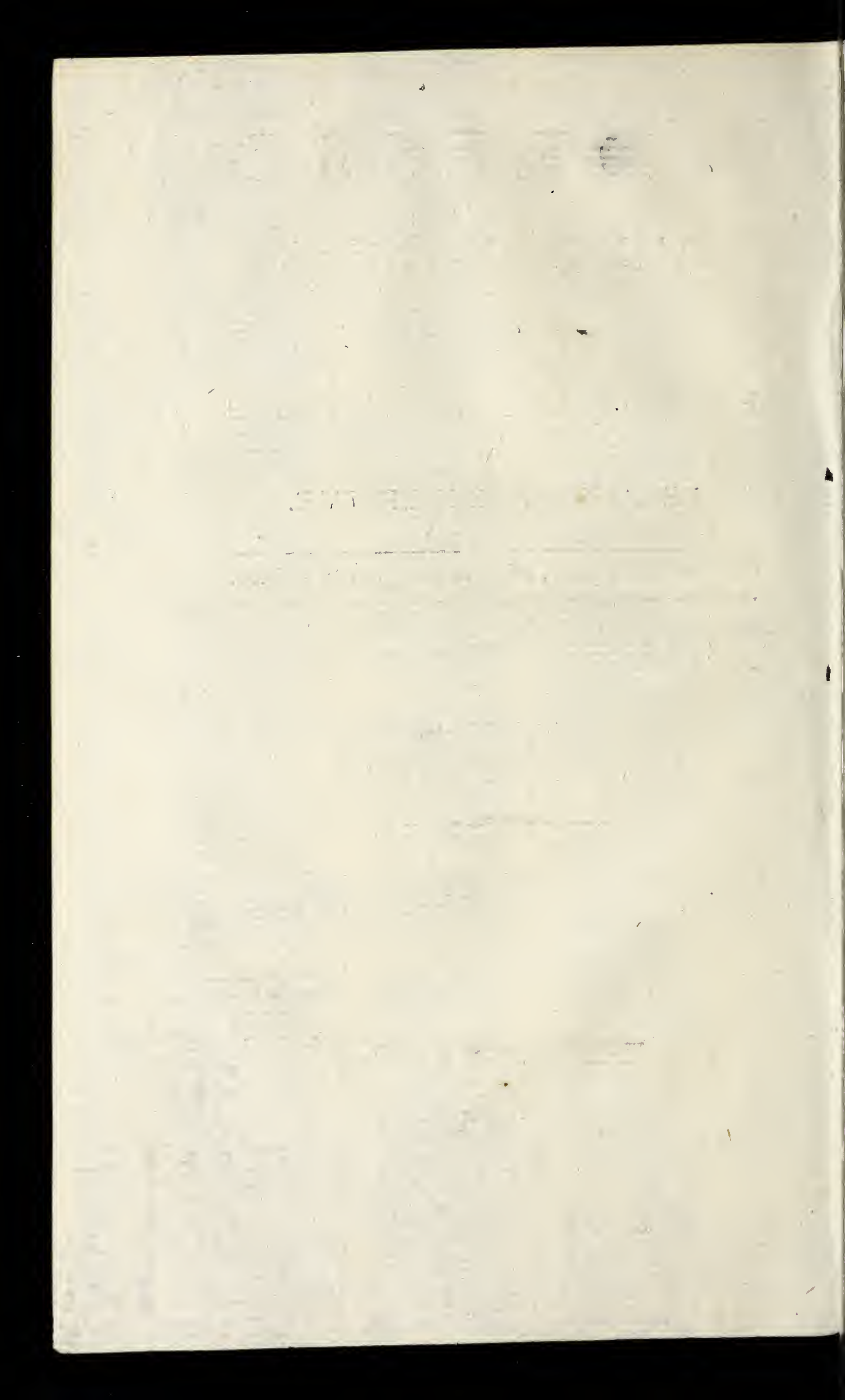
OU

EXAMEN DES OPÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ils n'ont rien respecté, & ils veulent qu'on les respecte.

1789.



ADRESSE

AUX PROVINCES.

MESSIEURS,

TOUS vos Députés vous aſſurent deux fois
par ſemaine, qu'ils ſont les régénérateurs de
la France; que vous devez à leurs ſoins le
bonheur dont vous jouiſſez, & celui qui vous
attend; cependant les ſages gémiſſent, & pas
un ne daigne vous inſtruire; écoutez une voix
plus courageuſe qui vient vous parler le lan-
gage de la vérité, & vous peindre les hommes
que vous avez honorés de votre choix.

Vous aviez dit à vos députés : rétabliſſez les
finances; aſſurez les propriétés des citoyens contre
la déprédation du fiſc, & leur liberté contre
les ordres arbitraires. Vos idées étoient ſimples
& juſtes. Vous connoiſſiez les maux qui vous
affligeoient, vous en indiquiez le remède, heu-
reux ſi vos députés avoient pu croire que leur
ſageſſe ne ſurpaſſoit pas la vôtre, & que le
malheureux qui ſouffre eſt toujours le plus habile
à indiquer ſes maux!

Ainſi, pour les finances, vous aviez ordonné de combler lé déficit par des économies, par des améliorations & même par des impôts. Vous étiez loin de penſer alors que ce déficit ne fut que de 56 millions; vous deviez donc croire que cette plaie ſeroit facilement guérie, puiſqu'en la ſuppoſant bien plus profonde, vous en aviez indiqué les remèdes certains.

En effet, le roi propoſoit, ſur ſa maiſon, une réduction de douze millions, qui la laiſſoit encore la plus brillante cour de l'Europe, ci. . . . , . . 12,000,000 liv.

La maiſon de Monſieur, pouvoit être réduite à quinze cens mille livres, & la même ſomme donnée à M. le comte d'Artois, laiſſoit une bonification de plus de 3 millions, ci. . 3,00,0000

Tout le monde indiquoit ſur les domaines engagés, une opération de dix millions; il ſuffiſoit de ſanctionner aux engagiſtes actuels, la jouiſſance de ces domaines pendant quarante ans, ci. 10,000,000

On pouvoit bonifier plus de

huit millions ſur la perception des impôts, ci. . . . . 8,000,000 liv.

Le clergé pouvoit ſe charger d'une ſomme de huit millions employée annuellement à des œuvres pies & indiquée dans le diſcours d'ouverture de M. Necker, ci. 8,000,000

La ville de Paris ſe ſeroit chargée de l'entretien du pavé, des lanternes, des ſpectacles, en détruiſant à ſon profit, l'exemption des droits d'entrée pour certains particuliers ; c'étoit une bonification de douze cent mille livres, ci. 1,200,000

La taille des nobles & du clergé étoit évaluée à plus de huit millions, & leur vingtieme à plus de douze, ci. . 20,000,000

La capitation du clergé qui n'en paie point, celle de la nobleſſe qui en paie ſi peu, celle des privilégiés qui obtiennent toujours des indemnités, offroit un bénéfice de trois millions, ci. 3,000,000

On pouvoit ôter deux millions des pensions excessives, ci. . . . . 2,000,000 liv.

On pouvoit bonifier quinze millions sur la guerre, ci. . . . 15,000,000

Voilà quatre-vingt millions que la voix publique offroit, pour ainsi dire, à vos finances, c'est-à-dire, le déficit comblé, tel qu'il étoit du moins à l'ouverture de votre assemblée, & vingt-quatre millions au-delà.

Si on eut alors ouvert un emprunt de trois cens millions, à quatre pour cent, il eut été certainement rempli, puisque l'Angleterre, la Hollande, & même en France, les corps & les pays d'états, empruntent à ce même prix; ces trois cens millions employés à racheter les emprunts onéreux, donnoient encore une bonification de plus de sept millions, ci. . 7,000,000

Vous étiez donc alors avec un excédent de plus de trente millions de revenu, & cepen-

dant vous n'aviez point augmenté les charges du peuple, puiſque vous n'exigiez que des contributions proportionnelles des riches qui s'y étoient ſouſtraits.

Alors en appliquant une ſomme annuelle de vingt millions en rembourſemens, vous faiſiez la loi à tous les capitaliſtes ; vous ouvriez un emprunt perpétuel pour reconſtruire à quatre ce qui étoit à cinq pour cent; & en ajoutant toujours à la caiſſe d'amortiſſement, les bénéfices faits par ces nouvelles conſtitutions, nous aurions vu la dette s'éteindre bientôt & l'argent à trois & peut-être à deux & demi pour cent, comme en Hollande. Jamais empire n'auroit vu ſes finances dans une plus heureuſe poſition.

Il reſtoit encore une ſomme annuelle de dix millions qu'il auroit fallu conſacrer aux rembourſemens ſuſpendus par l'archevêque de Sens. Ce n'étoit pas ſans doute remplir toute juſtice, puiſqu'ils étoient bien plus conſidérables ; mais c'étoit faire pour ces capitaliſtes plus qu'ils n'eſpéroient, d'ailleurs, un grand nombre eût certainement replacé ſ s fonds, & en autoriſant encore cette caiſſe à ouvrir des emprunts à plus bas intérêts, les amortiſſemens euſſent été plus rapides.

Le ſort de la gabelle & des aides étoit en-

core fixé par vos mandats ; il falloit en laiſſer l'adminiſtration aux provinces qui les auroient conſervé ou converti en d'autres impôts ; & en les appliquant à l'acquittement des rentes viageres, ils euſſent diminué chaque année, & cette certitude en eut rendu le fardeau très-ſupportable aux peuples.

Voilà donc ce qu'on pouvoit faire, ce que vous aviez ordonné qu'on fit pour vos finances, & voici maintenant ce qu'à fait l'aſſemblée nationale.

On a propoſé & décrété la juſtice gratuite, c'eſt-à-dire, une augmentation annuelle de plus de cinquante-un millions d'impôts ; car cette opération ſuppoſe un rembourſement de plus de huit cent millions, dont l'intérêt eſt de quarante millions & comme on ne payoit pour les charges de magiſtrature, qu'une ſomme de treize millions ; voilà bien vingt-ſept millions d'augmentation.

Ce n'eſt pas tout ; il faut détruire les droits du roi ſur les arrêts & les actes de procédure ; car tous les plaideurs ſavent qu'ils ſont bien plus chers que les épices : c'eſt pour le fiſc une perte de 14 millions.

Il faut enſuite aſſurer des appointemens aux magiſtrats. Quelques foibles qu'on les ſup-

poſe

pose, on doit au moins les évaluer à 10 millions (1). Voilà donc en totalité une opération qui coûtera à l'état une imposition annuelle de 51 millions; & cependant, en rendant la justice gratuite on laisse les frais les plus onéreux, ceux des procureurs, des avocats, des témoins & des experts.

Les droits de centième denier, de marc d'or sur les offices; ces deux impôts qui n'atteignent point le peuple; sont encore détruits par la justice gratuite.

L'abolition du régime féodal anéantit la plus grande partie des bénéfices qu'on pouvoit faire sur les engagistes des domaines du roi.

Les municipalités & les gardes bourgeoises sont devenus un objet très-dispendieux qui consommera plus que le produit des droits d'octroi.

Le clergé est tellement réduit, que loin de bonifier sur ce corps, il faudra certainement une imposition pour le service divin.

La destruction des droits seigneuriaux annulle: pour ainsi dire, les augmentations d'impôt qu'on pouvoit demander aux seigneurs.

La désertion de la plus grande partie de l'armée, le gaspillage d'armes, des chevaux, d'habits uniformes, fait par les déserteurs, compense

---

(1) Il y aura 80 cours supérieures.

pour long-temps les bonifications qu'on pouvoit faire ſur le militaire.

La ſeule déſertion du régiment des Gardes exige un rembourſement de 8 millions, &, ce qu'on ne croira jamais, la ville de Paris a donné 1,200,000 livres aux Gardes-Françoiſes.

Cette armée de déſerteurs qui s'étoit jettée dans Paris coûtoit 17,000 livres par jour pendant près de deux mois.

La nouvelle municipalité établie dans cette ville ne procure du pain qu'avec des frais énormes. On envoie moudre à douze lieues; on établit des moulins à bras où huit hommes, à 30 ſ. par jour, ne peuvent moudre que trois ſeptiers de grains. En un mot, la totalité des entrées ſuffit à peine aux frais de cette nouvelle adminiſtration (1).

La ville de Paris s'eſt encore emparée du produit de la poſte aux lettres; car, le déſordre conſomme tout. Dira-t-on que l'aſſemblée nationale n'eſt pas coupable de ce déſordre ? Mais n'eſt-il pas la ſuite du ſoulevement de Paris; & n'eſt-ce pas elle qui la produit ? Les principaux auteurs ne ſont ils pas dans l'aſſemblée ? N'a-t-elle pas fait en petit, dans toutes les villes du royaume, ce qu'elle a fait en grand dans la capitale ? N'eſt-ce pas elle qui a approuvé le peuple, lorſqu'il a

(1) C'eſt une perte pour le fiſc de 35 millions par an.

forcé les prifons des Gardes-Françoifes? N'eft-ce pas elle qui a crié aux armes, fous prétexte qu'on vouloit l'égorger, qui a répandu ces contes abfurdes, qu'on avoit mandé des canoniers pour tirer fur les députés à boulets rouges, qu'on avoit mis des barils de poudre fous la falle? Que fais-je! tous les moyens les plus odieux ont été employés pour abufer le peuple; les couriers dans les provinces, la nouvelle des brigands; tout le royaume, Paris à la tête, ne s'eft révolté que pour elle, par elle, avec elle; & on ne lui demanderoit pas compte de cette révolte! Elle a tout vu & tout approuvé; elle a refufé de feconder M. Necker lorfqu'il cherchoit à rétablir le calme; elle a dit qu'elle n'étoit forte que par la fédition du peuple; elle a avili le roi; elle a donné l'exemple des profcriptions; elle a produit, elle a fomenté, elle fomente encore la fédition; & lorfque cette fédition caufe tous nos malheurs, elle n'en feroit pas coupable!

Les inquiétudes données à tous les citoyens ont caufé des émigrations infinies, qui ont prodigieufement diminué le produit des impôts fur les confommations. (1)

---

(1) Ainfi des infultes faites à madame l'Infantado, qui confommoit en France environ 800,000 livres, des

Le désordre des finances a rendu impossible toute conversion avantageuse des rentes, car il est notoire qu'on porte en pays étranger l'or & l'argent en nature, & on peut se flatter si peu d'emprunter à quatre pour cent, que le dernier emprunt, qui, par facilité de donner la moitié en papier, offroit un placement à six pour cent, n'a pas pu se remplir.

---

plus de la moitié appartenoit aux pauvres, viennent de lui faire quitter le royaume, & l'ont ramenée dans sa patrie. Il est public qu'on ne compte plus à Paris que trois Anglois. La consommation de cette ville est diminuée de plus de 400 bœufs par semaine. Qu'on se rappelle en effet la quantité de fortunes immenses qui se consommeront aujourd'hui chez l'étranger. M. le comte d'Artois, madame la comtesse d'Artois, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, madame la princesse de Louise de Condé, la suite immense de ces princes, M. le Baron de Breteuil & toute sa famille, M. le maréchal de Broglie, M. le prince de Lambesc, M. le prince de Vaudamont, M. le Président d'Aligre, M. le Prince de Monaco, madame de Polignac, M. le duc de Luxembourg, M. le comte d'Escars, M. de Villedeuil, M. de Barentin, &c.... En un mot, il n'y a pas de jour où l'hôtel-de-ville de Paris n'ait signé plus de deux cents passe-ports: & soyez étonnés de la diminution des consommations de la rareté du numéraire & du nombre infini de pauvres.

» Les banqueroutes se multiplient à l'infini ; personne ne vend, on a contremandé toutes les demandes faites aux manufactures de Lyon ; le fisc perd tous les droits que ces marchandises acquittoient. «

La contrebande qui a approvisionné de tabac presque toutes les provinces du royaume a diminué pour long-tems les produits de cette ferme.

» La gabelle & les aides sont détruites partout. Les provinces qui y étoient soumises, ont acheté au plus bas prix leur sel, & elles en sont fournies pour longues années. On ne sauroit se flatter de remplacer ces impositions dans un tems où le commerce est mort, où les capitalistes envoient leurs fonds en Angleterre, où tous les riches fuient en pays étranger, & où le peuple étant sur le point de manquer de travail, sollicite des secours au lieu de pouvoir en offrir. «

La destruction de l'autorité royale a fait armer le peuple & a désarmé la force publique. Les impôts ne se paieront donc pas ? Car celui qui paie est armé, & celui qui fait payer ne l'est pas.

Les frais de l'assemblée coûtent déjà plus de cinq millions.

Les colonies ne veulent plus être ſoumiſes à recevoir la morue & les farines des mains de la métropole ; ainſi voilà deux branches immenſes de commerce détruites , & par conſéquent des pertes pour le tréſor royal.

L'ordre de Malte ſi néceſſaire à notre commerce du Levant , déclare qu'il ne peut plus reſter atta ché à la France , ſi on ne lui rend pas ſes dîmes ;

Voici donc les opérations de l'aſſemblée nationale pour le rétabliſſement de nos finances. L'homme le moins verſé dans la connoiſſance de nos affaires & du crédit , auroit trouvé une bonification de plus de cent millions , & l'aſſemblée en ſoulevant le peuple a rendu très-difficile , & dans pluſieurs provinces impoſſible la perception ordinaire des impôts ; elle a annullé en corrompant les troupes , les bonifications qu'on pouvoit faire ſur la guerre ; elle a empêché toute converſion des intérêts onéreux. Elle n'a pas pu faire remplir un emprunt à cinq pour cent , & pas même à ſix. Elle a fait déſerter tous les étrangers & fuir hors de leur pays les plus riches conſommateurs du royaume; elle a conſommé par ſes milices bourgeoiſes la totalité du produit des octrois ; elle

a prodigieusement diminué le produit des entrées de Paris, & fait consommer le reste par la nouvelle municipalité qu'elle a établie ; elle a entiérement détruit le commerce, cette branche la plus productive des impositions ; elle a fait sortir le numéraire du Royaume, au point qu'il manque sur la place. Elle a rendu nécessaire une augmentation d'impôt de six millions par un fameux arrêté de la justice gratuite ; elle a presque nécessité la banqueroute, ou du moins la suppression des paiemens, & son génie n'a vu d'autres ressource que le désastreux expédient de la fonte de l'argenterie, qui a tant déshonoré M. Silhouette, mais celui d'imposer sur tous les citoyens l'énorme contribution du quart de leurs revenus, & comment la payer cette énorme contribution? Quoi! dans la destruction de toutes les fortunes, lorsque le peuple a été ruiné par l'hiver le plus cruel & la cherté la plus excessive des grains, lorsque les seigneurs voient leurs droits détruits, & une partie de leurs châteaux brûlés, lorsque le clergé ne sait plus ce qu'il possede, c'est alors qu'on propose une imposition plus forte que la taille & les vingtiemes! Je le demande, étoit-ce là vos ordres, ou quels hommes avez-vous honoré de votre confiance.

Mais peut-être avez-vous cru que cette demande exorbitante ne vous avoit été faite qu'après avoir recherché toutes les améliorations possibles, qu'après avoir examiné les états de recette & dépense, qu'après s'être assuré du moins que c'étoit à la fois l'unique & le certain remede de tous les maux. Apprennez ce que les générations futures auront peine à croire ; l'assemblée n'avoit rien vu, rien examiné; pas un seul état n'avoit été mis sous ses yeux, de maniere qu'en vous demandant ce redoutable impôt, aucun de vos députés ne peut vous certifier qu'il suffira à nos besoins; pas un ne sait si cette ignominieuse ressource de la vaisselle qui montre aux nations étrangeres le dernier état de la détresse, peut rétablir les affaires. Que dis je ? l'assemblée a même défendu toute discussion sur la demande de cet impôt, & parce que M. de Mirabeau espere perdre M. Necker, si ce plan ne réussit pas, il a fallu l'adopter sans examen. Quel despotisme plus violent a été jamais exercé sur vos fortunes, & quel ministre auroit osé demander cette immense contribution sans en constater la nécessité?

Voilà comment vos députés ont exécuté vos ordres

ordres pour le rétablissement des finances, et voici comment ils ont conservé aux propriétés le respect dont vous leur aviez fait une loi si précise.

PROPRIÉTÉ.

Vous appelliez une propriété tout ce qu'on avoit acquis sous la sauve-garde des loix; cependant on détruit le fief que vous possédiez à ce titre; vous croyez l'état de votre fils assuré par son bénéfice, on le lui enlève. Vous aviez un office de magistrature; c'étoit à la fois votre fortune et votre existence; vos concitoyens se louoient de votre intégrité, de votre exactitude, et cette place acquise et méritée, il faut la perdre: car dans le désordre de nos finances, vous ne vous flattez pas d'être remboursé, et cependant vous ne pourrez la vendre, puisque personne ne voudroit l'acheter.

Votre fortune étoit en droits seigneuriaux, et ils sont détruits, car il suffit à vos redevables de vous dire qu'ils sont un reste ou un remplacement de servitude. Quelle propriété sera donc sacrée aujourd'hui, si toutes les loix sont annullées, si les obligations les moins contestées

sont détruites ; si des députés, envoyés pour sanctionner tous les droits, ont celui de les violer tous ?

Jusqu'à présent, lorsqu'on attaquoit vos propriétés, les cours faisoient au moins entendre vos remontrances, et voilà une assemblée qui dépouille tous les citoyens et n'en souffre aucune ; qui ne permet pas même au roi d'en faire ; qui défend au père du peuple de veiller pour ses enfaas, et qui le force de sanctionner en aveugle des principes destructeurs de leurs fortunes et de leurs droits.

Vous aviez demandé que la noblesse payât comme les autres citoyens ; elle y consent ; elle l'offre avec plaisir, et on la dépouille.

Vous demandiez que vos seigneurs habitassent leurs terres pour les enrichir, voilà qu'on les en éloigne, en détruisant toutes les seigneuries.

Vous demandiez des réglemens sur les dîmes, et on les enlève au clergé.

Vous vouliez qu'on rendît utiles les religieux, en les employant à l'éducation publique, et on les chasse ; leurs richesses étoient une véritable propriété pour les lieux qu'ils habitoient, et elle va passer dans les mains des rentiers.

Vous regardiez la religion de vos peres comme la plus chere de vos propriétés, et on a prêché publiquement le calvinisme dans votre assemblée.

Vos propriétés pouvoient à peine supporter les impôts qu'elles acquittoient, et on vous a mis entre la nécessité d'une banqueroute, et celle d'une augmentation d'impôts fort au-dessus de vos forces.

Vous regardiez les colleges, les hôpitaux, les séminaires; en un mot, tous les établissemens publics comme une propriété sacrée; vos députés les ont dépouillés de leurs droits seigneuriaux et de leurs dîmes, c'est-à-dire, de la plus grande partie de leurs dotations.

En un mot, cette assemblée à qui vous aviez donné la charge spéciale de défendre toutes les propriétés, a cependant attaqué à la fois le fonds, le revenu et le mobilier: le fonds, en vous dépouillant de votre fief, de votre charge, de votre bénéfice, de votre terre; le revenu, en vous en imposant le quart, fans en constater la nécessité; le mobilier, en vous faisant porter à la monnoie toute votre argenterie et celle de vos églises.

Mais tandis qu'elle remplissoit si extraordinairement vos ordres sur le respect dû à vos pro-

priétés, que faisoit - elle pour vous rendre libres ?

Liberté.

Vos idées étoient claires sur la liberté. Vous vouliez n'être responsables qu'à la loi, et pouvoir faire tout ce qu'elle ne défend pas ; ainsi vous demandiez la destruction des lettres de cachet et de tous les moyens de vengeance personnelle que les ministres pouvoient exercer ; cette demande étoit juste, et le roi, d'accord avec vous, s'étoit déja exprimé comme son cœur le fera toujours.

Mais aviez-vous ordonné qu'on jettât l'allarme dans toutes les villes et bourgs du royaume, pour armer tous les citoyens les uns contre les autres ?

Aviez-vous ordonné d'envoyer des couriers pour vous annoncer des prétendus brigands qui n'ont jamais existé quedans votre assemblée notionale ?

Aviez-vous ordonné de débaucher toute l'armée et de faire des soldats autant de déserteurs qui inquiétent la capitale et vont certainement infecter les provinces ?

Aviez-vous ordonné qu'on abusât du nom du Roi pour envoyer de prétendus ordres de sa part, afin de piller et brûler les maisons des Seigneurs et des Religieux?

Aviez-vous ordonné qu'on mît à mort des citoyens sans aucune forme de procédure ?

Leur aviez-vous donné la premiere idée du jeu de la lanterne ?

Aviez-vous ordonné à un petit M. Barnave de dire au milieu de l'Assemblée qu'il ne falloit pas s'occuper des fureurs du peuple, parce que le sang qu'il versoit n'étoit pas pur?

Aviez-vous ordonné qu'on fît de votre Roi un Roi de théâtre; qu'on le fît passer sans gardes et comme un criminel, dans un double rang de cent mille hommes armés, tous prêts à le tuer au moindre signal d'un de vos députés?

Aviez-vous ordonné qu'on lui enlevât jusqu'à sa garde, et qu'on en fît la fable de toutes les nations?

Aviez-vous ordonné qu'on assaillît son palais, et qu'il fût pendant 24 heures entre la vie et la mort, lui, sa femme, ses enfans et toute sa famille ?

Aviez-vous fait le complot de porter à Paris la tête de la Reine, de vous précipiter dans son ap-

partement, de vous baigner dans le sang des malheureux gardes qui ont péri pour la sauver, et avez-vous partagé la rage des forcenés, lorsqu'ils ont appris qu'elle avoit échappé à leur fureur ?

Aviez.vous ordonné de tenir votre Roi dans les fers, et étoit-ce le prix que vous réserviez au prince qui avoit rendu à la nation ses premiers droits ?

Aviez-vous ordonné de retrancher à ce malheureux Prince ses amusemens les plus innocens; de ne lui donner d'autre garde que ses Bourreaux, et d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à redouter ?

Aviez-vous ordonné que la liberté fût telle qu'on ne pût voyager sans un passe-port de la ville de Paris; qu'on fût arrêté dans tous les bourgs, conduit dans tous les Hôtels-de-Ville, et par-tout insulté ?

Aviez-vous ordonné à vos députés de s'assurer d'une armée de brigands, prêts à égorger tous ceux qui n'opinent pas pour des fureurs ?

Aviez-vous ordonné d'assommer M. l'Archevêque de Paris, et de forcer les opinions à coups de pierre ?

Aviez-vous donné des listes de proscription où l'on inscrivoit tous ceux qui ne vouloient d'autre liberté que celle des loix ?

Aviez-vous ordonné à vos députés de jetter l'effroi parmi tous les citoyens, de faire fuir les étrangers, de rendre sanguinaire la plus aimable nation de l'univers, et de faire jouer votre assemblée sur les théâtres des peuples voisins, comme la farce la plus ridicule et la plus atroce ?

Aviez-vous ordonné de n'être pas fidèle à vos mandats, et de prononcer qu'on n'en devoit tenir aucun compte ?

Aviez-vous ordonné d'ôter aux loix toute leur autorité, aux tribunaux leur exécution, et de faire une coalition avec le palais royal, pour ne laisser de force publique que celle de cet infâme lieu ?

Aviez-vous ordonné de faire tenir dans l'esclavage depuis trois mois M. le Baron de Besenval, avec une garde qui coûte à la ville de Paris 600 livres par jour ; et lorsque M. Necker frappé de l'émigration de tous les riches du Royaume demanda qu'on retablît le calme, et qu'on remît M. de Besenval en liberté, aviez-vous ordonné de ne pas écouter ce ministre ?

Aviez-vous ordonné que la correspondance de vos députés ne fût qu'une correspondance incendiaire ?

Voilà cependant ce qu'on a fait, voilà l'ouvrage de vos députés, et, graces à leurs soins, il n'est pas un citoyen dont la liberté et la vie ne soient à discrétion ; il n'en est pas un qui ne sacrifiât une grande partie de sa fortune pour se trouver dans la position où nous étions, il y un an ; et cependant si on avoit daigné lire vos cahiers et exécuter vos ordres, cet empire seroit parvenu à un dégré de prospérité dont l'imagination se forme à peine une véritable idée. Oui, vos demandes furent raisonnables ; mais cette sagesse qui les dicta, n'a pas présidé au choix de vos députés. Quels hommes, j'ose vous le demander, avez-vous choisis ! Tout ce que vous méprisiez peu d'années auparavant ; des jeunes gens à qui vous ne connoissiez pour talens que des fureurs, et pour expérience que de l'intrigue ; des magistrats deshonorés par leur conduite, lorsque le despotisme expirant cherchoit à se ranimer par l'établissement des grands bailliages, des officiers de justice subalterne qui veulent détruire les parlemens pour profiter de leurs dépouilles ; des propriétaires qui fatiguent les campagnes de leurs prétentions, et qui occupés à rivaliser avec leur seigneur, ne le sont presque jamais à secourir le peuple ; des prêtres crapuleux et d'une sale ignorance ; des nobles

nobles toujours prêts à se tourner vers le puissant, et qui n'ont vu dans votre confiance que des moyens de fortune : quel sentiment d'honneur, quelle fidélité à leurs devoirs, pouviez-vous espérer de pareils choix ?

Qu'est-ce, je vous le demande, qu'un petit Robespierre, qui n'étoit connu à Arras que par son ingratitude pour l'Evêque qui l'avoit fait élever ?

Un Mirabeau, échappé à la corde, mais jamais à l'infamie, et dont le nom seul est une grosse injure ?

Un Prince qui n'a jamais été connu de vous que par sa crapule, son amour de l'argent et son insouciance de l'opinion publique ?

Un Péthion de Villeneuve, chez qui vous n'aviez pu distinguer que la confiance de la sottise, et qui, vil instrument des factieux, est comme ces crieurs de la foire, que l'on fait aboyer à la porte des théâtres, pendant que dans l'intérieur on joue la pièce ?

Un Barnave, insolent, fat, ignorant, à qui l'esprit tient lieu de principes et de morale ; en un mot ce qu'on appele un drôle ?

Deux Lameth, cet famille jadis si intrigante et si basse à la cour ; plats valets dans le temps de la servitude, et insolens dans le temps de l'audace. Vous les verrez à la tête des furieux, tant que les fureurs meneront à la fortune ; vous les retrouverez dans les antichambres si elles

sont encore la source des graces, et toujours intriguans par essence, se payer du mépris, par les places ou par l'argent ?

Un Castellane, perdu de dettes, qui crie contre le despotisme, et ne vit depuis plusieurs années que par des arrêts de surséance ?

Un Duport, dégoûtant de mauvaise foi, de subtilité, et d'intrigues ?

Un Goupil de Préfeln, que vous aviez vu se traîner dans la boue du parlement Maupou, et dans celle des grands baillages ?

Un curé Grégoire qui, avec un autre curé Dillon, dispute de propos séditieux, et au lieu d'un ministere de paix, qui exige des talens et de la vertu, ne remplit et ne pourra jamais remplir que le rôle d'un factieux ?

Un Cottin, qui n'étoit connu de vous que pour avoir opprimé ses vassaux, et que vous avez depuis cru populaire, parce qu'il vous a cent fois offert de remplir la Bretagne de carnage et de sang ?

Un Glezen, son digne émule, qu'on a vu aspirer à une place dans un comité formé pour punir de prétendues trahisons ; la quitter lorsqu'il a vu ses confreres moins sanguinaires que lui, y rentrer lorsqu'il l'a vu composé d'une maniere digne de son ame féroce, et dénoncer à la nation un citoyen vertueux que les ames hon-

nêtes ont vengé, en vomissant le mépris sur son vil dénonciateur ?

Un abbé Sieyes, que vous avez vu se déshonorer à l'assemblée d'Orléans, et qui, après avoir tenté en vain tous les moyens de faire fortune, est venu confondre les conditions pour voler et piller dans le désordre ?

Un Clermont-Tonnerre, également méprisé dans les deux partis qu'il a trahis et servis tour-à-tour; esprit sublime pour les petites choses, et si mince pour les grandes; qui se croit digne de la fortune, parce qu'il est trompeur comme elle, et qui, envieux de tout, mais n'ayant que les petits moyens de sa médiocrité, ne connoît l'ambition que comme les impuissans connoissent l'amour, par des inquiétudes et par la jalousie ?

Un la Borde, riche de quarante millions volés à l'état, le financier de l'archevêque de Sens, alors le plus fidèle suppôt du despotisme, et qui, après s'être enrichi du sang des malheureux, veut encore qu'on détruise pour lui les rangs où l'argent seul ne pouvoit pas atteindre ?

Un Gouy d'Arcy, qui, dans cette vile assemblée, n'a pas pu même éviter le mépris ?

Un marquis de la Cote, vil intriguant en

Hollande , et l'une des principales causes de notre déshonneur dans les affaires de cette république. Incapable de se montrer au grand jour, n'ayant pour esprit que de la fausseté, pour physionomie qu'un rire niais, pour talent que l'art de se taire, pour courage que celui de machiner dans les ténèbres ; sa force est celle du basilic de la fable, dont les poisons étoient mortels, lorsqu'on ne l'appercevoit pas, mais qu'il suffisoit de regarder pour le terrasser et le détruire ?

Un comte de Crillon, dont l'esprit de travers est presque passé en proverbe, qui se croit des idées neuves,parce qu'il les a fausses,et qui jouissant toujours de ses heureuses découvertes,porte dans le monde cette aimable satisfaction de luimême, qui n'est pour le public que la confiance de la sottise ; dominé par je ne sais quelle manie philosophique, il est, pour la vérité, ce qu'un petit maître de province est pour la mode, ne croyant l'avoir saisie que lorsqu'il est parfaitement ridicule. Enfin, champion mal adroit de M. Necker ; sa pesante amitié ignore qu'on ne sert pas ses amis par l'ennui qu'on en donne, et que s'il est en général courageux de les défendre, le seul point d'honneur des sots est d'adorer dans le respect et dans le silence ?

Des Noailles, qui, comblés des bienfaits de nos rois, sont devenus leurs persécuteurs, lors-

qu'ils ont vu qu'il y avoit plus à gagner dans l'ingratitude que dans la reconnoissance ?

Un Chapellier, maudit par son pere, méprisé au barreau, sans talens distingués, sans principes, faisant le mal, parce qu'il est l'opposé du bien, et obligé da cacher sa médiocrité sous des fureurs que son esprit conçoit, mais que son ame de boue ne sauroit pas même éprouver ?

Un Reubell, un Lavit, un Buzot, un duc d'Aiguillon, un Coroller, un Biozat, etc. etc. etc. mais c'est trop salir ma plume de ces noms avilis qui ne rappellent que les fureurs et la bassese, et qui, comme les bourreaux, ne peuvent être appellés que lorsqu'il faut répandre du sang ?

Que pouvions-nous attendre de tels hommes? N'oubliez pas le mot du roi, lorsqu'il apprit vos malheureux choix : « *qu'auroit dit la nation, si » j'eusse ainsi composé les notables ou mon con- » seil?* » Envoyez des fideles émissaires qui soient témoins de leurs efforts, pour perdre la chose publique ; qu'ils voient par quelles fureurs cette assemblée se déshonore; par quelles intrigues ces tribunes ne sont remplies que d'hommes vendus ou de femmes à tête perdue ; apprenez que la vérité

n'arrive pss jusqu'à vous. Ils se sont emparés de tous les moyens de la faire connoître. Cette liberté de la presse, tant réclamée, n'appartient pas à celui qui pourroit vous détromper. Il en coûteroit la vie à l'auteur, à l'imprimeur, au colporteur assez courageux pour vous dire la vérité ; mais jugez du moins par les effets : voyez ce que vous êtes depuis qu'ils vous gouvernent, et ce que vous étiez auparavant ; rappellez-vous quels ordres vous aviez donnés, le cas qu'ils en ont fait, et prononcez quelle peine méritent des hommes qui vous ont jettés au milieu de l'anarchie, qui ont faussé leurs sermens, qui ont détruit toutes vos espérances, et qui, attaquant tous les principes, vous ont plongés dans l'abyme, sans conserver un moyen d'en sortir. Je me trompe ; il en est un, mais il dépend de vous seuls. Rappellez ces indignes représentans qui ont osé prononcer, qui prononcent encore tous les jours que vos ordres ne sont rien pour eux. Révoquez-les, et envoyez à leur place des hommes sages et éclairés. Que vos choix ne soient plus faits au milieu des intrigues. Dites aux nouveaux députés, comme l'ancienne Rome, dans les calamités publiques, à ses consuls : *prenez garde qu'il n'arrive rien de malheureux à la chose publique.* Que ce soit là toute leur mission ; mais qu'ils soient dignes de vos vertus. Le destin de la France est encore dans vos mains. Ce sont vos choix qui

ont fait le mal, que vos choix le réparent ; et songez qu'après les efforts que vous avez faits contre le despotisme, il seroit lâche à vous de souffrir le plus absurde de tous, celui que vous pouvez briser d'un seul mot, et qui ne peut trouver que dans vous-mêmes le droit de vous opprimer.